

Prévisions budgétaires—Procédure

Si cet argument est invoqué, j'attirerais l'attention sur l'avis n° 6 du *Feuilleton* des avis où est inscrite une motion au nom du président du Conseil du Trésor en vue de rétablir un crédit au budget du solliciteur général. Nous voulons réduire ce crédit de \$278,000. La réduction vise en son entier le Centre de planification et d'analyse de la police et de la sécurité—les sommes allouées par ce crédit au maintien de ce Centre. Or, si le président du Conseil privé persiste dans sa position, nous devons choisir entre voter pour l'ensemble de ces prévisions budgétaires ou voter contre. Personne de ce côté-ci ne veut voter contre l'ensemble des prévisions budgétaires de ce ministère. Tout ce que nous voulons, c'est voter contre l'allocation de \$278,000 à un poste en particulier parce que nous n'approuvons pas l'existence du Centre de planification et d'analyse de la police et de la sécurité.

Le droit fondamental qui est en cause ici est celui de discuter et de se prononcer. La position du gouvernement est actuellement de nous nier ce droit à cause d'un point de procédure. Le député de Kenora-Rainy River hoche la tête pour signifier son désaccord. Je soutiens que lorsqu'il refuse la proposition que mon ami le député de Peace River a formulée et qui a été modifiée par le député de Winnipeg-Nord-Centre, il nous nie le droit essentiel de discuter et de nous prononcer. Ce qui pis est, en nous le niant, à nous les députés de l'opposition, il les nie effectivement au contribuable.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Au cours de ce débat, les députés ont parlé d'abondance du droit qu'a le Parlement de contrôler les deniers publics. L'Auditeur général en a aussi dit quelques mots. Le Parlement, selon lui, était en train de perdre ce droit et ce sera le dernier clou dans le cercueil que le gouvernement enfoncera en maintenant aujourd'hui sa position, car tout droit effectif de contrôle des dépenses disparaîtra—les droits de l'opposition seront complètement supprimés. Il va sans dire que le président du Conseil privé devrait reconsidérer la position qu'il a adoptée à cet égard.

Trois choix se présentent à nous. Nous pourrions continuer l'étude de la motion dont je suis le parrain, mais les conséquences n'en seraient que négatives puisque nous discuterions de la question mais ne pourrions traduire notre opposition par un vote.

M. MacEachen: Vous le pourrez.

M. Nielsen: Le président du Conseil privé dit que nous le pourrions. Ce qu'il nous demande de faire, c'est de voter en faveur de la motion inscrite au nom du président du Conseil du Trésor. Mais comme je l'ai souligné, nos avis d'opposition portent sur des articles déterminés qui ne forment qu'une partie des crédits ministériels. Quand le président du Conseil privé dit que nous aurons l'occasion d'exprimer nos suffrages, il affirme, en réalité, que nous sommes en présence d'un choix qui n'en est pas un: nous votons en faveur du montant global ou de rien du tout. Nous n'aimons pas être placés dans la situation où il nous faudra voter contre tous ces crédits ensemble; nous voulons que le compte rendu tienne compte de notre opposition aux parties figurant dans les avis d'opposition. Voici ce que le président du Conseil privé et les députés ministériels nous empêchent de faire.

M. MacEachen: Le Règlement vous empêche de le faire, pas moi.

[M. Nielsen.]

M. Nielsen: S'il s'agissait de motion, j'en conviendrais, mais ce n'est pas le cas. Les motions inscrites au nom du président du Conseil du Trésor ont la priorité, comme le sait le ministre. Je ne comprends pas comment il peut sérieusement soutenir que nous pouvons conserver le droit de voter et donner effet à nos avis d'opposition d'une telle façon. Nous votons soit pour l'ensemble du crédit ou pas du tout.

● (1620)

Nous pouvons également choisir de ne pas présenter ma motion et de nous occuper immédiatement des motions inscrites au nom du président du Conseil du Trésor. Dans un tel cas, aux termes de l'article 58(10) du Règlement, il n'y a pas de débat; la motion est simplement mise aux voix.

M. MacEachen: Non, vous pouvez en discuter toute la journée si vous voulez.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Jusqu'à 9 h 45.

M. Nielsen: Il faudrait alors discuter d'une même question toute la journée. L'article 58(16) du Règlement stipule:

Il ne sera tenu aucun débat sur une motion tendant à l'adoption d'un rapport d'un comité permanent relativement aux prévisions budgétaires qui lui auront été renvoyées, sauf lors d'un jour désigné à cet égard.

Je comprends que nous devons proposer une motion pour utiliser un jour désigné à cet effet; dans un tel cas, la question n'est pas mise aux voix:

M. Reid: L'article 58(10) du Règlement.

M. Nielsen: L'article stipule:

Le dernier jour prévu de chaque période, mais au plus tard le dernier jour de séance de la période, quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement quotidien, l'Orateur suspendra les délibérations...

et ainsi de suite.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous avez besoin de leur acceptation pour faire cela.

M. Nielsen: Afin d'en arriver là comme le souligne le député de Winnipeg-Nord-Centre, le gouvernement doit accepter de présenter le bill avant 9 h 45. Sans quoi, nous ne pouvons ni en discuter ni proposer des amendements. Le gouvernement a décidé qu'il n'a pas l'intention d'accepter cette proposition; il se propose plutôt de suivre le Règlement à la lettre; aucun amendement ne pourra donc être proposé après 9 h 45.

La troisième attitude, sûrement la plus acceptable par tous les députés qui respectent cette institution, c'est d'aller de l'avant et d'accepter l'idée que les clauses d'un bill peuvent être amendées en comité. Si nous nous engageons d'agir ainsi, nous engagerons un débat sur les amendements proposés, donnant ainsi suite aux avis d'opposition et indiquant de combien nous voulons réduire les sommes attribuées à certains crédits. Voilà la seule attitude raisonnable qu'un gouvernement puisse adopter. En agissant autrement, il prive le parlement et les contribuables du droit de mettre ainsi en doute la légitimité de certaines dépenses; dans ces conditions, nous ferions aussi bien de plier bagage et de rentrer chez nous, car une telle attitude de la part du gouvernement transformerait le débat en pure perte.